



Pro Natura étend sa réserve aux Goudebas



La plaine inondable des Goudebas est une zone naturelle protégée, fief d'une fleur rarissime: la fritillaire pintade. CHRISTIAN GALLEY

LES BRENETS

L'organisation achète une parcelle supplémentaire de la réserve des Goudebas.

Voilà qui va ravir la naïade aux yeux rouges et le triton palmé. Une des parcelles qui les abritent, dans le bas marais des Goudebas, aux Brenets, vient d'être acquise par la Ligue suisse pour la protection de la nature, Pro Natura.

Située au sud-est du lac des

Brenets, entre la Suisse et la France, la plaine des Goudebas est un bas marais constitué d'alluvions charriés par des petits ruisseaux et la rivière de la Rançonnière, qui se jette dans le Doubs.

La réserve était au cœur de la campagne 2020 de la ligue, qui possède déjà des parcelles dans ce secteur. En 2018, une importante revitalisation a permis de créer de nouveaux étangs, de freiner l'expansion des saules et d'offrir des soins aux haies et lisières pour favoriser les buissons.

Toujours en 2020, une campagne de récolte de fonds a

permis d'acquérir un pré supplémentaire d'une surface de plus de 1,5 hectare.

Pro Natura possède désormais un peu plus de 8 hectares sur la dizaine que compte la plaine.

La fritillaire pintade

L'objectif est de protéger le secteur des sources qui alimentent le marais et garantissent la floraison de la délicate fritillaire pintade (une plante herbacée) chaque printemps. En Suisse, cette espèce protégée au niveau fédéral est rare et menacée de disparition. On ne la rencontre plus guère que dans la plaine alluviale des Goudebas et, dans une moindre mesure, sur les rives du lac des Brenets.

Inscrit à l'inventaire fédéral des bas marais, ce biotope marécageux abrite d'autres espèces rares ou menacées, telles que la naïade aux yeux rouges ou encore le triton palmé. C'est également une zone de refuge et d'approvisionnement pour de nombreux insectes, papillons, gastéropodes et amphibiens.

Cette acquisition a pu être effectuée en proposant un autre terrain communal à l'agriculteur qui exploitait la parcelle. La plaine a été exploitée par de nombreux paysans, mais ceux-ci n'ont plus le droit d'y épandre des engrais chimiques ou naturels depuis 1985. **SYB**